



Montagne d'Ardèche
Communauté de Communes

**Service Public de l'Assainissement Non Collectif
S.P.A.N.C.**

**DEMANDE D'AUTORISATION
D'INSTALLER UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

CADRE DE LA DEMANDE

Construction neuve Extension d'habitation Réhabilitation d'assainissement

Demandeur :	Nom, prénom :..... Adresse :..... Téléphone :..... Email :.....
Concepteur du projet (architecte, maître d'œuvre...)	Nom :..... Adresse :..... Téléphone :.....
Entrepreneur chargé des travaux	Nom :..... Adresse :..... Téléphone :.....

Renseignements sur le terrain où doit être implantée l'installation :

Adresse :.....	
Références Cadastreales	Section.....N° Parcelles.....
Superficie totalem2	
Pente moyenne du terrain en pourcentage %	
Immeuble raccordé au réseau public de distribution d'eau potable ?	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Présence de puits, forages, sources, captages sur le terrain ?	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Si oui : - Distance par rapport au projet d'assainissement :..... m	
- Usage de l'eau : Eau Potable <input type="checkbox"/> Usage Autre <input type="checkbox"/> :.....	
Nature du sol sur 1 mètre de profondeur :	
Alluvions, graviers, sable <input type="checkbox"/>	Calcaire Fissuré <input type="checkbox"/> Rocher <input type="checkbox"/>
Terre Végétale <input type="checkbox"/>	Argile <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>
Existence d'une étude de l'aptitude du sol de la parcelle à l'assainissement non collectif	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui en fournir une copie.
En l'absence d'étude de sol à la parcelle, le SPANC et la société Véolia Eau se déchargent de toute responsabilité quant à un éventuel dysfonctionnement lié au dimensionnement ou à une inadéquation entre le choix de la filière et la nature du sol.	

Renseignements sur l'habitation et sur son occupation :

Résidence : Principale <input type="checkbox"/> Secondaire <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>
Nombre usagers :
Nombre de pièces principales (nombre de pièces supérieures à 9 m ² hors WC/SDB) :

Caractéristiques de l'assainissement existant (pour les demandes d'agrandissement ou de réhabilitation) :

<u>Prétraitement</u>	
Fosse Toutes Eaux (FTE) :	Volume litres
Préfiltre si non intégré à la fosse :	Volume litres
Bac à graisses :	Volume litres
<u>Traitement</u>	
Tranchées d'épandage à faible profondeur <input type="checkbox"/>	Longueur m
Lit d'épandage à faible profondeur <input type="checkbox"/>	Surface m ²
Lit filtrant vertical non drainé <input type="checkbox"/>	Surface m ²
Lit filtrant vertical drainé <input type="checkbox"/>	Surface m ²
Terre d'infiltration <input type="checkbox"/>	Surface m ²
Autre <input type="checkbox"/>	
<u>Dispositif agréé</u>	
Filière compacte :	
Microstation d'épuration :	
Filtre planté :	
Autre dispositif :	
Préciser le fabricant et le modèle	
DimensionnementEH	
<u>Infiltration</u>	
Tranchées d'infiltration à faible profondeur <input type="checkbox"/>	Longueur.....m
Lit d'infiltration à faible profondeur <input type="checkbox"/>	Surface..... m ²
Irrigation souterraine de végétaux <input type="checkbox"/>	Longueur m
Autre (préciser)..... <input type="checkbox"/>	
<u>Respect distances d'éloignement du dispositif de traitement :</u>	
- 5 mètres de tout ouvrage fondé	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
- 3 mètres des arbres et arbustes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
- 3 mètres des limites de propriété, 6 mètres en cas de pente >20%	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
- 6 mètres de toutes rupture de pente >1 mètre	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
- 35 mètres de tous captages destinés à la consommation d'eau potable	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

Fournir un plan des installations existantes

Caractéristiques de l'assainissement projeté :

Collecte des Eaux Usées – Séparation des Eaux Pluviales

Les **eaux pluviales** doivent être exclues des dispositifs de prétraitement et de traitement des eaux usées

Prétraitement

Fosse Toutes Eaux (FTE) :	Volume.....litres
Préfiltre si non intégré à la fosse :	Volume litres
Bac à graisses (recommandé si FTE > 10 ml de l'habitation)	Volume litres

Traitement

Tranchées d'épandage à faible profondeur	<input type="checkbox"/>	Longueurml
Lit d'épandage à faible profondeur	<input type="checkbox"/>	Surface..... m ²
Lit filtrant vertical non drainé	<input type="checkbox"/>	Surface..... m ²
Lit filtrant vertical drainé	<input type="checkbox"/>	Surface..... m ²
Terre d'infiltration	<input type="checkbox"/>	Surface..... m ²
Autre	<input type="checkbox"/>	

Dispositif agréé

Filière compacte :
Microstation d'épuration :..... Préciser le fabricant et le modèle
Filtre planté :.....
Autre dispositif :.....

DimensionnementEH

Infiltration

Tranchées d'infiltration à faible profondeur	<input type="checkbox"/>	Longueur.....ml
Lit d'infiltration à faible profondeur	<input type="checkbox"/>	Surface..... m ²
Irrigation souterraine de végétaux	<input type="checkbox"/>	Longueur ml
Autre (préciser).....	<input type="checkbox"/>	

Rejet milieu hydraulique superficiel

L'accord du propriétaire de l'exutoire par acte notarié (personne privée), ou par arrêté (commune) ainsi qu'une étude particulière à la charge du pétitionnaire sont indispensables et doivent être jointes au dossier

Respect distances d'éloignement du dispositif de traitement :

- 5 mètres de tout ouvrage fondé	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
- 3 mètres des arbres et arbustes	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
- 3 mètres des limites de propriété, 6 mètres en cas de pente >20%	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
- 6 mètres de toutes rupture de pente >1 mètre	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
- 35 mètres de tous captages destinés à la consommation d'eau potable	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

Règles de conception des ouvrages

L'installation devra être dimensionnée et réalisée en respectant les règlements relatifs à l'assainissement non collectif :

- l'arrêté ministériel du 27 avril 2012
- l'arrêté interministériel du 7 mars 2012,
- l'arrêté interministériel du 22 juin 2007,
- la circulaire ministérielle du 22 mai 1997,
- l'arrêté préfectoral n°2014 097-0009 du 7 avril 2014
- le Document Technique Unifié (DTU 64.1 de 2013) sur la mise en œuvre des dispositifs,
- les préconisations issues du zonage d'assainissement communal (filières envisageables).

Par ailleurs, en complément des informations fournies dans le formulaire suivant, le Service pourra vous demander de réaliser une étude spécifique du sol de votre parcelle.

Engagements du demandeur

Le demandeur certifie que les renseignements formulés ci-dessus sont exacts et s'engage :

- à respecter les règles techniques de réalisation du système proposé ;
- à ne pas entreprendre l'installation des dispositifs avant l'approbation du dossier ;
- **à informer par courrier ou par mail le service public d'assainissement non collectif (SPANC) du début des travaux (15 jours avant)**, en vue de la vérification technique, dans un délai permettant la visite des installations **avant leur remblaiement** (faute de quoi il pourra être exigé le découverture des installations où à défaut l'usager s'expose à la réception d'un avis de non-conformité) ;
- à assurer le bon fonctionnement et l'entretien de son installation (vidange de la fosse,...) ;
- à maintenir le libre accès aux installations pour les agents chargés du contrôle.

Coordonnées du SPANC (pour tous les aspects techniques):



Gaëtan ROUSSEL

Tél : 06 20 25 66 47

gaetan.rousseau@veolia.com

Fait à le..... Signature.....

Pièces à joindre impérativement à la présente demande

- Le règlement du contrôle de conception correspondant à l'instruction du dossier ;
- Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur fond cadastral, précisant :
 - La situation de l'installation existante (pour les agrandissements et réhabilitation)
 - La position de l'immeuble et des immeubles voisins
 - Le type et l'implantation des équipements privés prévus pour l'assainissement non collectif à l'échelle appropriée
 - L'emplacement des puits, sources, ruisseaux...
 - La pente du terrain en pourcentage
 - Les aires de passage et de stationnement des véhicules
 - La localisation de toute végétation haute
 - Le respect des distances d'éloignement
 - L'exutoire en cas de rejet au milieu naturel
- Dans le cas de l'instruction d'un permis de construire, une copie du projet de permis avec un plan intérieur de l'habitation précisant la destination et la superficie des pièces ;
- Dans le cas de construction dans un lotissement, une copie des articles du règlement concernant l'assainissement et l'étude hydrologique ;
- L'étude d'aptitude du sol à un système d'assainissement non collectif, si elle est existante ou si elle a été demandée pour l'élaboration du projet.
- Dans le cas de l'implantation de toute ou partie d'une installation ou d'un rejet sur une parcelle privée n'appartenant pas au propriétaire pétitionnaire, une servitude notariée.

Merci de retourner le dossier **complet sous peine d'être considéré comme non conforme.**

Après sa réception, vous recevrez un avis des sommes à payer, d'un montant de 88.00 €, bien vouloir adresser votre paiement au nom du Trésor Public et l'adresser au centre de paiement des YVELINES.

Comme indiqué dans la note explicative jointe au questionnaire, l'instruction du dossier débute dès réception de celui-ci.

DOSSIER à ENVOYER à l'adresse suivante :
Communauté de communes MONTAGNE D'ARDECHE
Service SPANC
620 rue de la zone artisanale Les Eygades 07470 COUCOURON
Contact : spanc@montagne-ardecche.fr Téléphone : 04 66 46 59 80